

Prévention et gestion des déchets

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



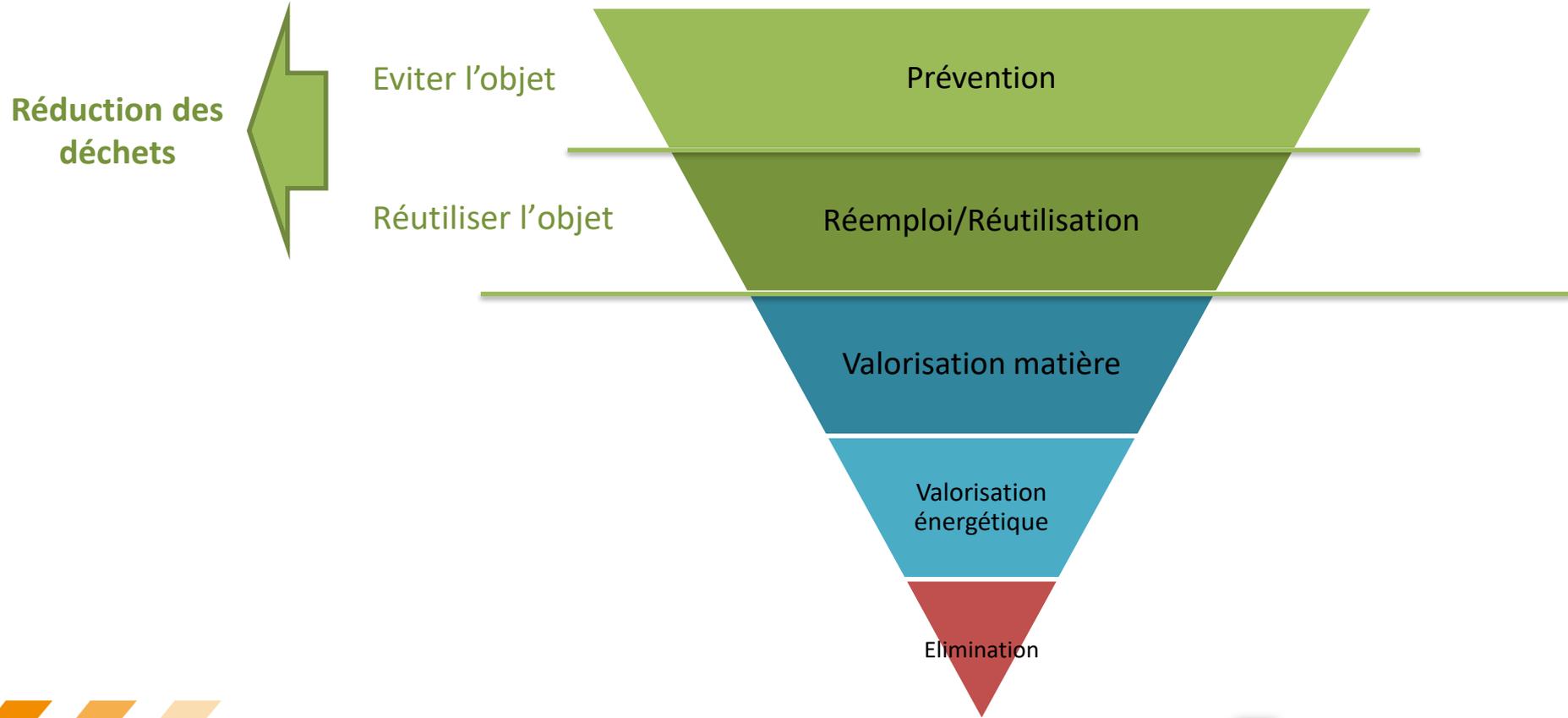
Plan d'action pour le tri à la source des biodéchets

Conseil de communauté 12 Février 2024



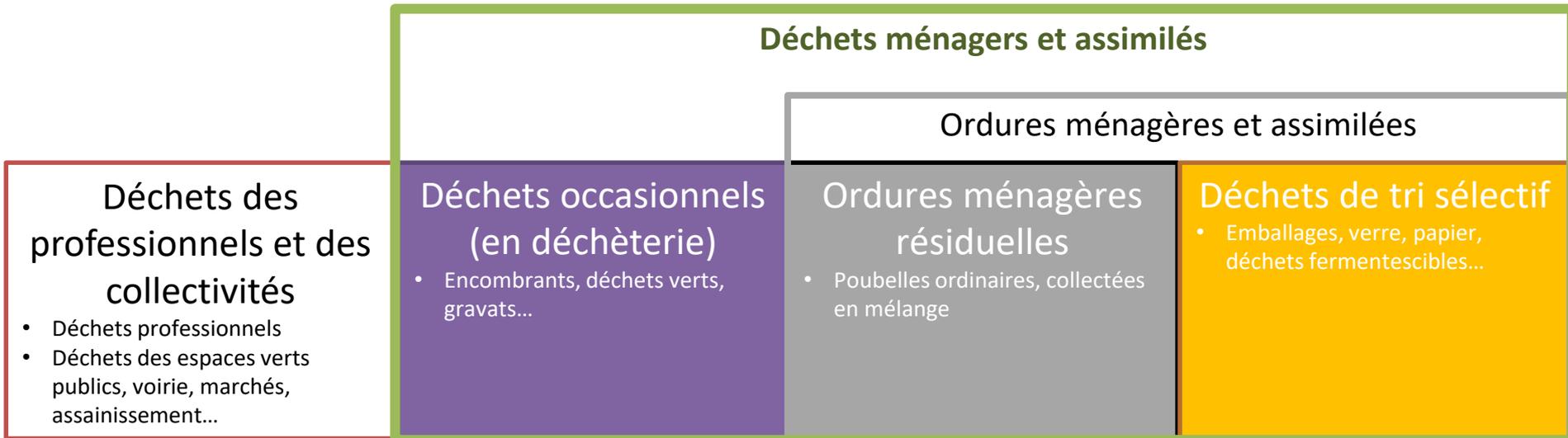
CADRE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Hierarchie des modes de traitement



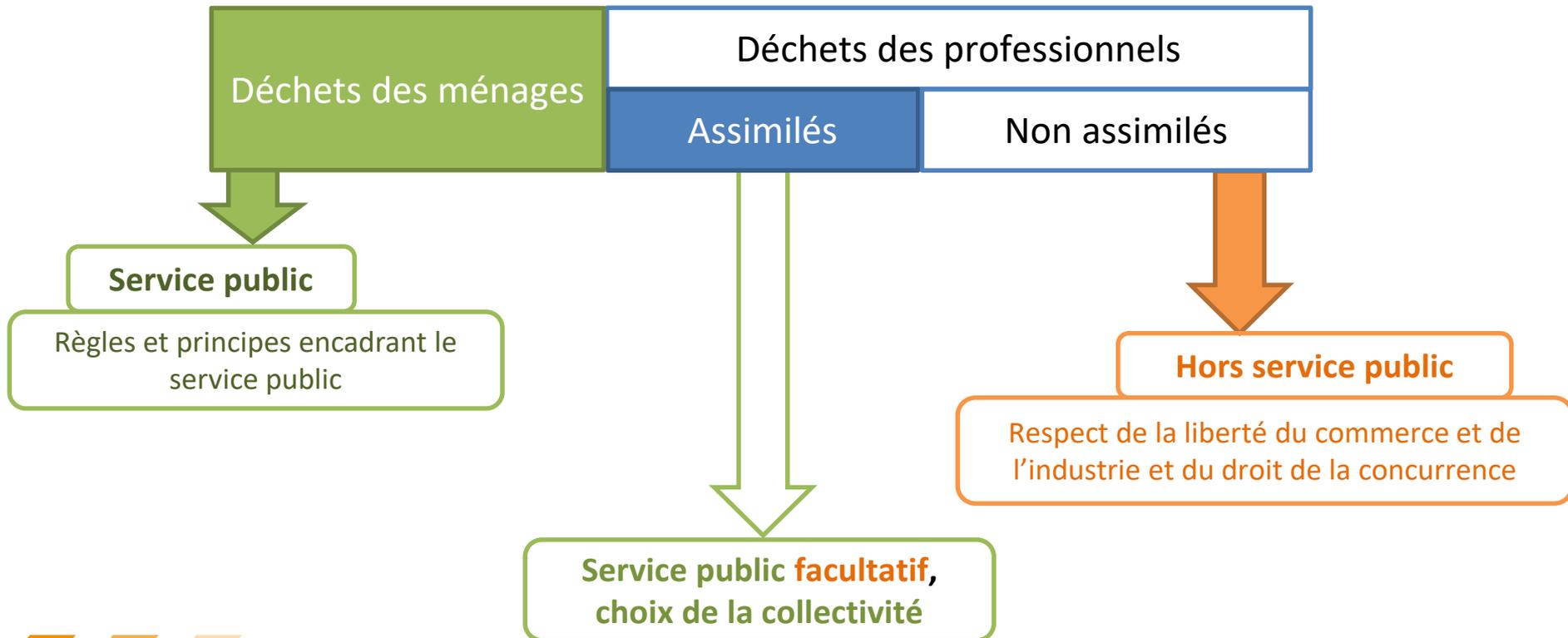
CADRE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Limites des déchets gérés par le service public



CADRE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Limites des déchets gérés par le service public



1. RAPPEL SUR LES BIODECHETS

La réglementation

GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Rappel des échéances et producteurs ou détenteurs impactés



2016
pour

> 10t/an
de biodéchets

2023
pour

> 5t/an
de biodéchets

2024
pour

Tout
le monde !

Échéances gros producteurs de biodéchets :

Restaurants, cantines, traiteurs, marchés,
services espaces verts, paysagistes, cimetières...

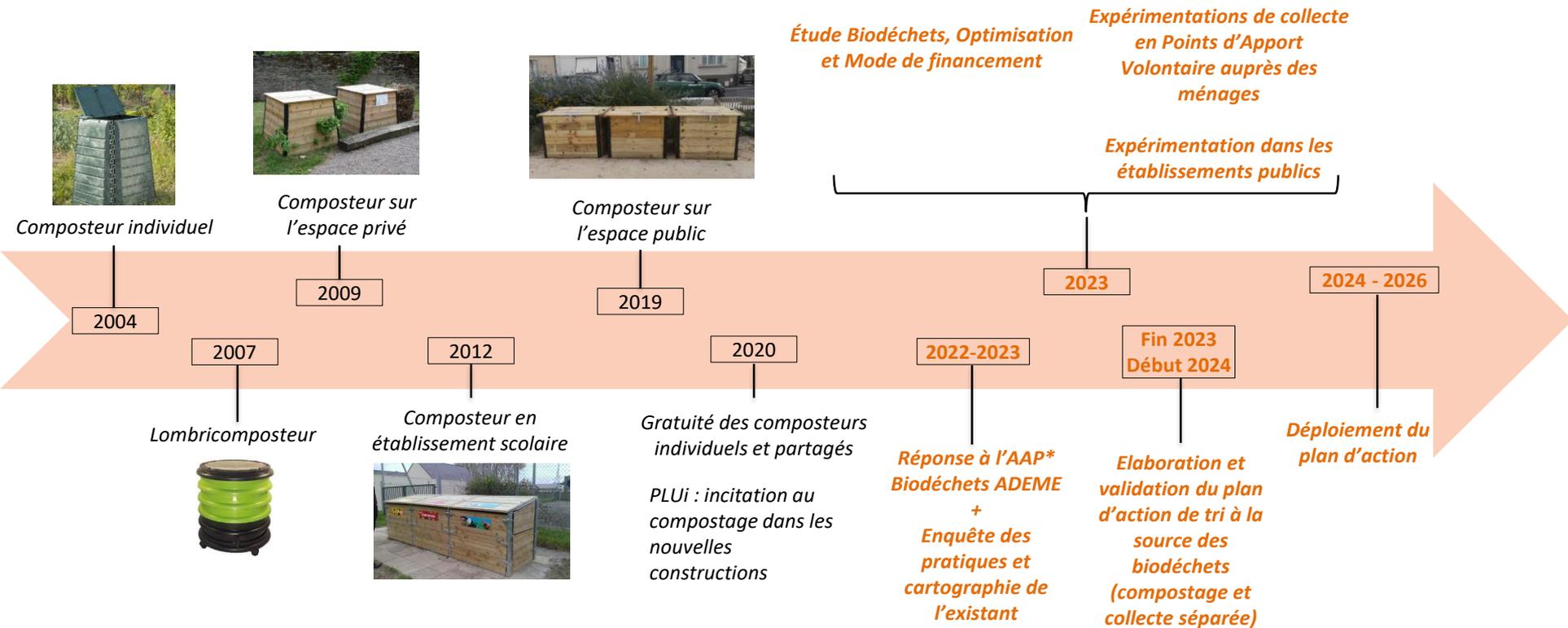
Dont ceux des administrations et des collectivités
(exemplarité)

+ les Ménages

→ La collectivité est dans l'obligation
de proposer des solutions de tri des
biodéchets à l'ensemble des ménages

1. RAPPEL SUR LES BIODECHETS

Actions menées depuis 20 ans par Angers Loire Métropole



*Appel à projet

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT

1. RAPPEL SUR LES BIODÉCHETS

Définition selon l'article L 541-1-1 du Code de L'Environnement



+ les déchets biodégradables de jardin ou de parc

les déchets alimentaires ou de cuisine

collectés dans les OMR

16 000 tonnes estimées



Valorisation énergétique



compostés



32 % des foyers desservis par ALM

Et 45 % des foyers déclarent composter

Enquête INDDIGO-TMO 2023

Valorisation en compostage



collectés



3 600 foyers desservis par des bornes de collecte

(12,8% des foyers concernés)

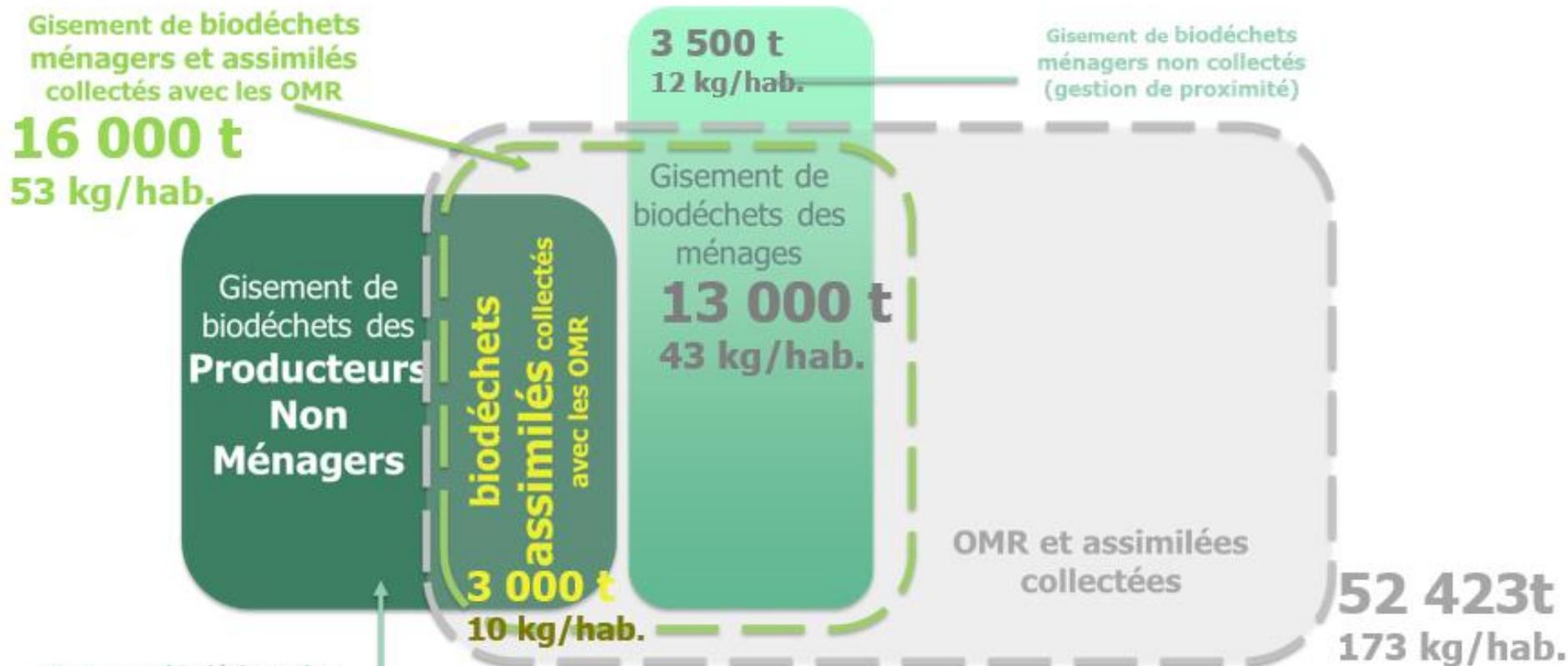


Valorisation en compostage ou en méthanisation



1. RAPPEL SUR LES BIODECHETS

Périmètre des gisements des déchets alimentaires



Etat des lieux 2023 avant le tri à la source des biodéchets

2. ENJEUX DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

1. Environnement



Réduire les émissions de GES en limitant la circulation de camions en ville et vers l'UVE

Favoriser l'économie circulaire en permettant un retour au sol de la matière organique des biodéchets

2. Economie locale



Favoriser la création d'emplois locaux

Promouvoir les acteurs de l'ESS

3. Finances



limiter l'augmentation du coût des déchets tout en intégrant les dispositifs pour le tri à la source

2. ENJEUX DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS pour notre territoire

1. Déployer des solutions de tri à la source des biodéchets adaptées à la typologie de l'habitat



2. Faire adhérer à un nouveau geste de tri

4. Intégrer les dispositifs techniques dans l'espace urbain

3. Accompagner les usagers qui ne compostent pas déjà à adopter une nouvelle pratique*

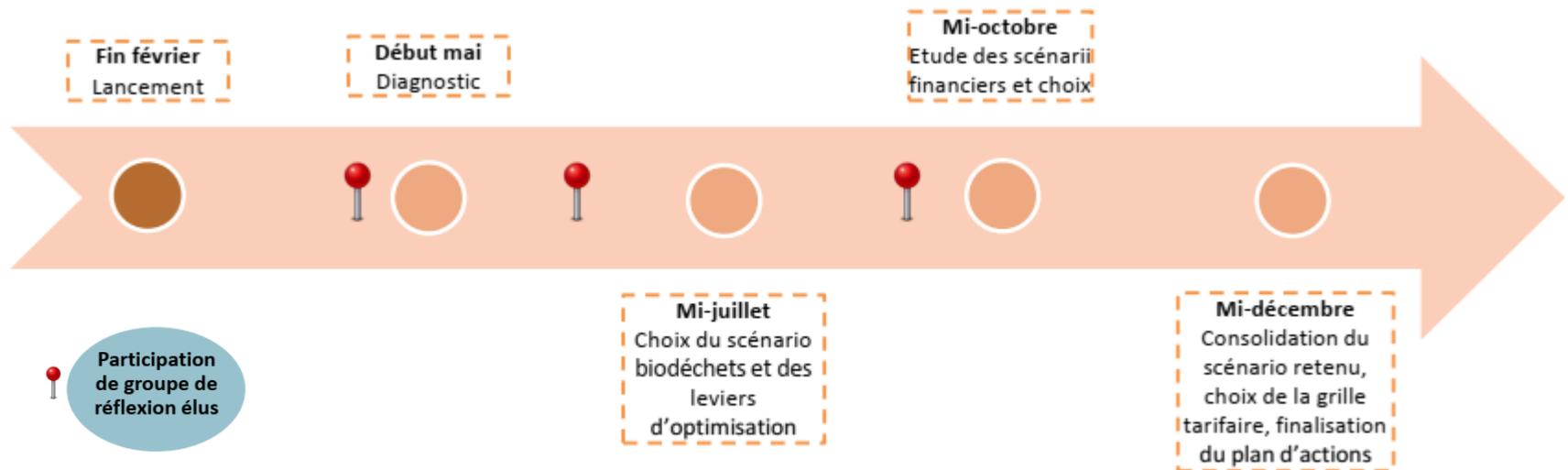


**soit via le compostage, soit via la collecte en apport volontaire, selon la typologie de l'habitat et situation géographique sur l'agglomération*

3. LA STRATÉGIE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Rappel sur la concertation menée et la prise de décisions

- 3 groupes de travail menés avec les élus et services des communes
- 4 réunions en comité de pilotage avec 5 maires de 1^{ère} et 2^{ème} couronne et 2 adjoints de la ville d'Angers



3. LA STRATÉGIE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Les solutions adaptées à l'habitat

Priorité donnée au compostage :

1. Poursuivre les actions menées par Angers Loire Métropole depuis 2004 et favoriser la prévention des déchets
2. Limiter la circulation de camions
3. Favoriser le retour au sol local de la matière organique

Collecte :

1. Dans les zones denses où le compostage n'est pas possible



3. LA STRATÉGIE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Les solutions adaptées à l'habitat

Priorité donnée au compostage :

1. Sur l'espace privé (si espaces verts suffisants) :
 - compostage individuel
 - compostage collectif sur l'espace privé*
2. Sur l'espace public (si espaces verts privés insuffisants) :
 - compostage collectif sur l'espace public



Collecte :

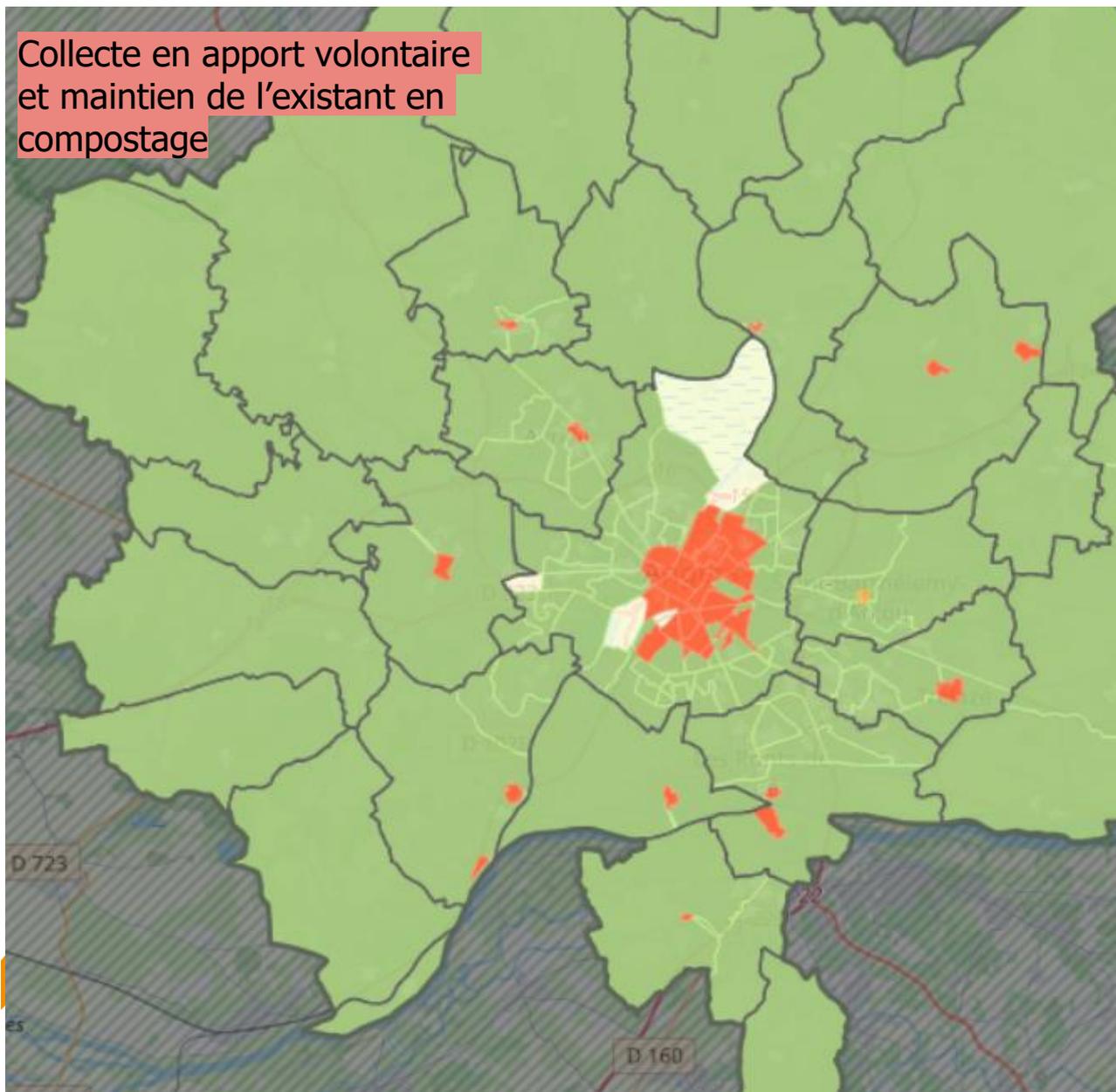
1. Sur l'espace public, en zone urbaine dense (centre-villes) :
 - bornes de collecte (abri bacs ou bornes grutables)



* En zone dense urbaine, les immeubles avec espaces verts ne sont pas dotés de composteurs pour éviter une double desserte bornes/composteurs

ZONAGE DES SOLUTIONS

Collecte en apport volontaire
et maintien de l'existant en
compostage



Collecte : 50 000 hab desservis
(15% pop.)

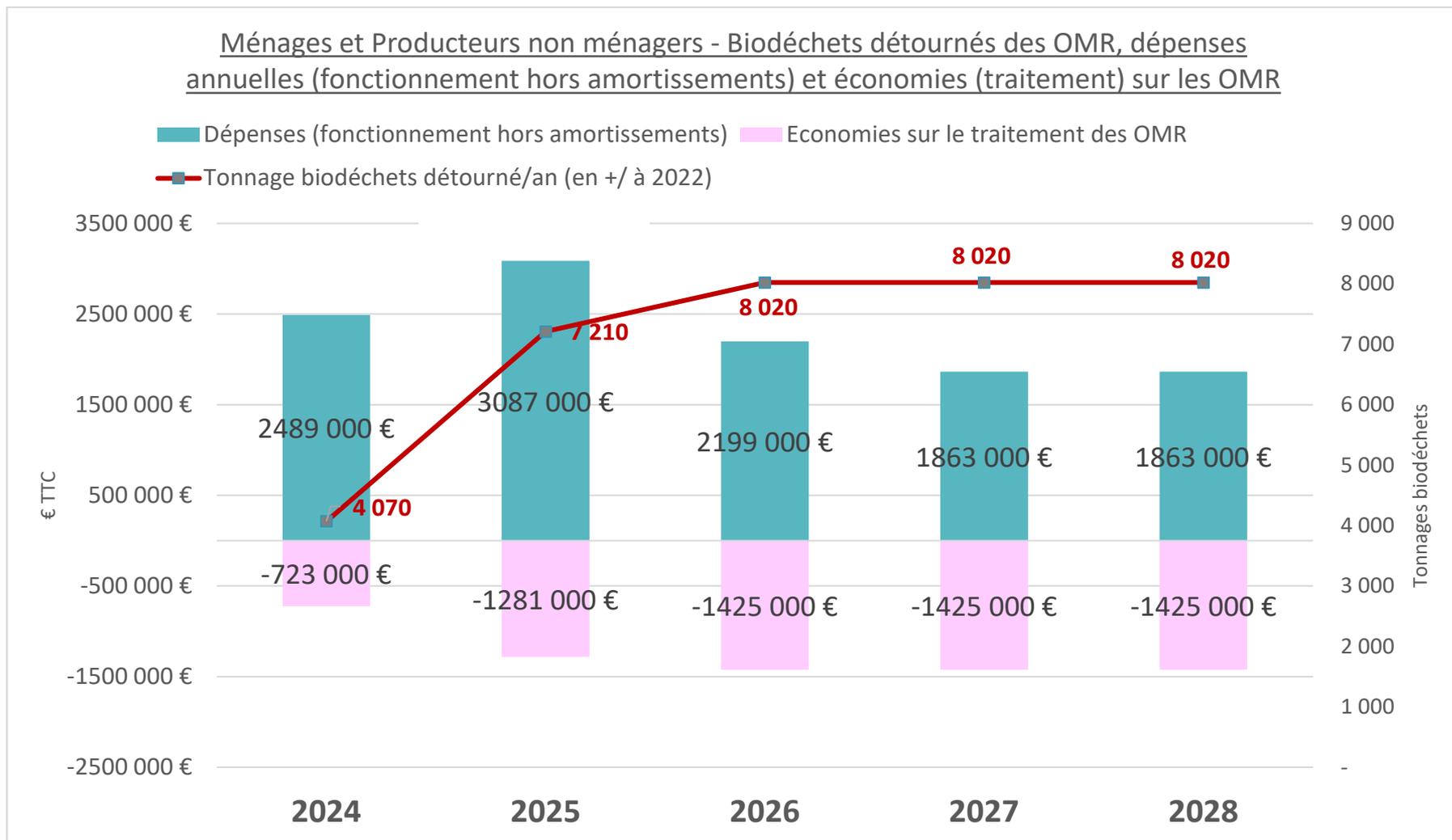
**Poursuite du développement
du compostage partagé :**
13% pop. desservie en 2022 ->
36% en 2026

**Poursuite du développement
du compostage individuel :**
19% pop. desservie en 2022 ->
49% en 2026

**~ 8000 tonnes de biodéchets
détournés des OMR ⇔ -15%**
d'OMR/ à 2022 ⇔ -18
kg/hab/an

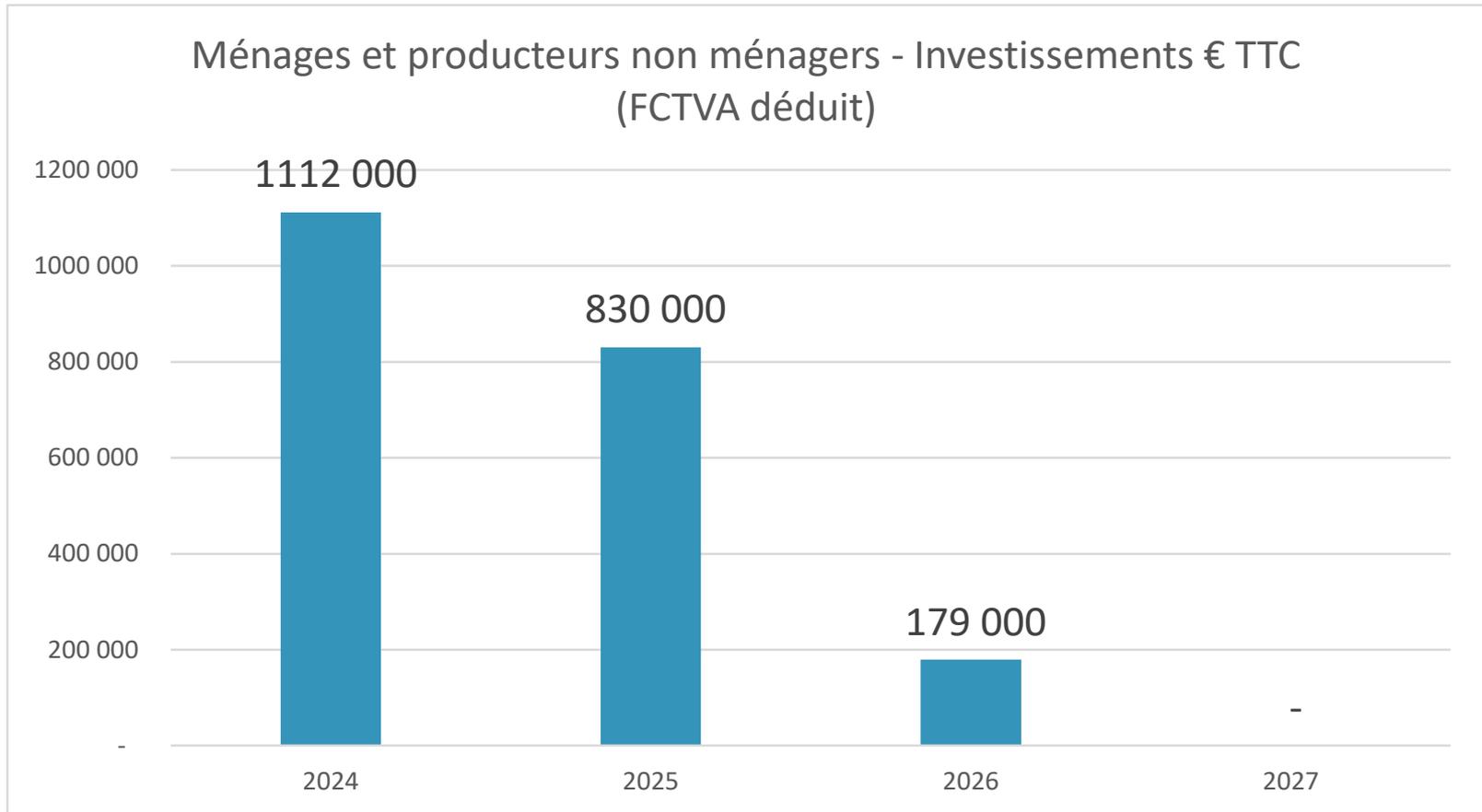
4. ESTIMATIONS DES COÛTS ET DES TONNAGES

- **Biodéchets des ménages et producteurs non ménagers – Tonnages détournés des OMR, dépenses de fonctionnement (hors amortissements) et économies (traitement) sur les OMR**



4. ESTIMATIONS DES COÛTS ET DES TONNAGES

- **Biodéchets des ménages et producteurs non ménagers**
- **2 121 000 € TTC d'investissements**



4. ESTIMATIONS DES COÛTS ET DES TONNAGES Sur les équipements

Collecte en apport volontaire (AV):

- **330 points à déployer**
 - 280 bornes de collecte (abribacs) sur Angers
 - 50 bornes de collecte grutables sur les bourgs de 1^{ère} couronne



Poursuite du développement du compostage partagé :

- **150 nouveaux sites de compostage collectif sur l'espace public**
 - 37 sur Angers
 - 73 sur 1^{ère} couronne
 - 40 sur 2^{ème} couronne
- **1540 nouveaux sites de compostage collectif sur l'espace privé**
 - 900 sur parcelles de moins de 10 logements
 - 640 sur parcelles de plus de 10 logements



Poursuite du développement du compostage individuel :

- **19 500 nouveaux composteurs à mettre en place**



UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE POUR AIDER A L'IMPLANTATION



Ponts-de-Cé

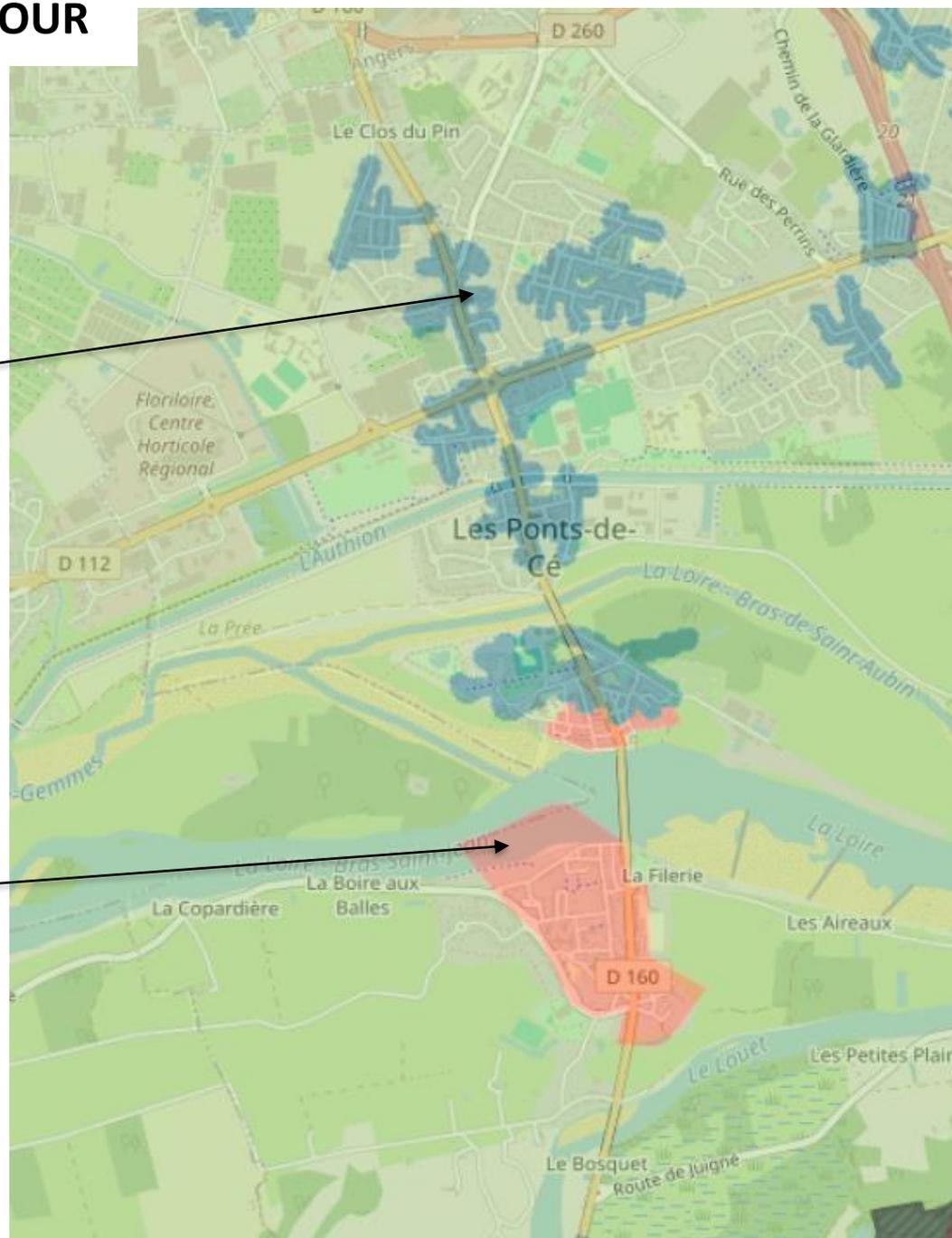


Composteur sur l'espace public et sa zone de desserte (250 m)

Secteur en collecte (borne de collecte grutable)



⚠ Implantation théorique – les implantations réelles seront discutées avec les communes



5. PLAN D'ACTION ET DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Elaboration des grandes étapes et calendrier du plan d'action :

phasage géographique, quantification des moyens matériels, affinage des moyens budgétaires, humains,...

Déploiement bornes grutables sur 2 communes de 1^{ère} couronne + Bilan de la préfiguration collective 2023 sur Angers

Recrutement de personnel en renfort

Poursuite développement compostage individuel et partagé selon cadencement

11-12/23

1^{er} trim 2024

1^{er} semestre 2024

4^{ème} trim 2024

2025-2026

Phase préparatoire :
**Appel à prestataire pour définir la stratégie d'accompagnement (plan de communication)
*Passation de marchés de collecte et traitement
*Consultation fournisseurs de bornes de précollecte
* Autre ...*

Phase préparatoire :
Selon phasage géographique, étude d'implantation des bornes et étude d'implantation des sites de compostage en partenariat avec les communes

Déploiement de bornes de collecte sur de nouveaux quartiers d'Angers

Déploiement de bornes de collecte selon cadencement

5. PLAN D'ACTION ET DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS COMMUNES RURALES

compostage individuel



compostage sur l'espace public



40 sites au total

compostage sur l'espace privé



Dans la continuité de ce qui est fait

De suite

1. Pour le compostage sur l'espace public : a minima 1 site par commune >> rencontre à venir
2. Pour le compostage individuel : dispositif habituel (Centre Technique Environnement Déchets + relais mairie) + distribution spécifique sur certaines communes qui ont une dotation à renforcer + livraison pour les nouvelles constructions (avec les bacs roulants). Importance des partenariats et relais mairies pour ces distributions

NB : sur 2023, 4 800 composteurs commandés, estimation à 2 700 distribués

5. PLAN D'ACTION ET DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS COMMUNES PLUS URBAINES

compostage individuel



compostage sur l'espace privé



65 sites par an (+ de 10 logts)

compostage sur l'espace public



73 sites au total

borne de collecte



50 bornes au total

De suite

1. Pour le compostage individuel : dispositif habituel (Centre Technique Environnement Déchets + relais mairie) + distribution spécifique sur certaines communes qui ont une dotation à renforcer + livraison pour les nouvelles constructions (avec les bacs roulants)

Compostage collectif sur l'espace privé : en lien avec les bailleurs/syndics
Poursuite de l'accompagnement Labelverte

2. : réunion courant 2024 auprès de chaque commune pour pré-définir les secteurs et le calendrier 2024-2025





Limites administratives

□ Communes

Taux de desserte des maisons en composteurs individuels (en %)



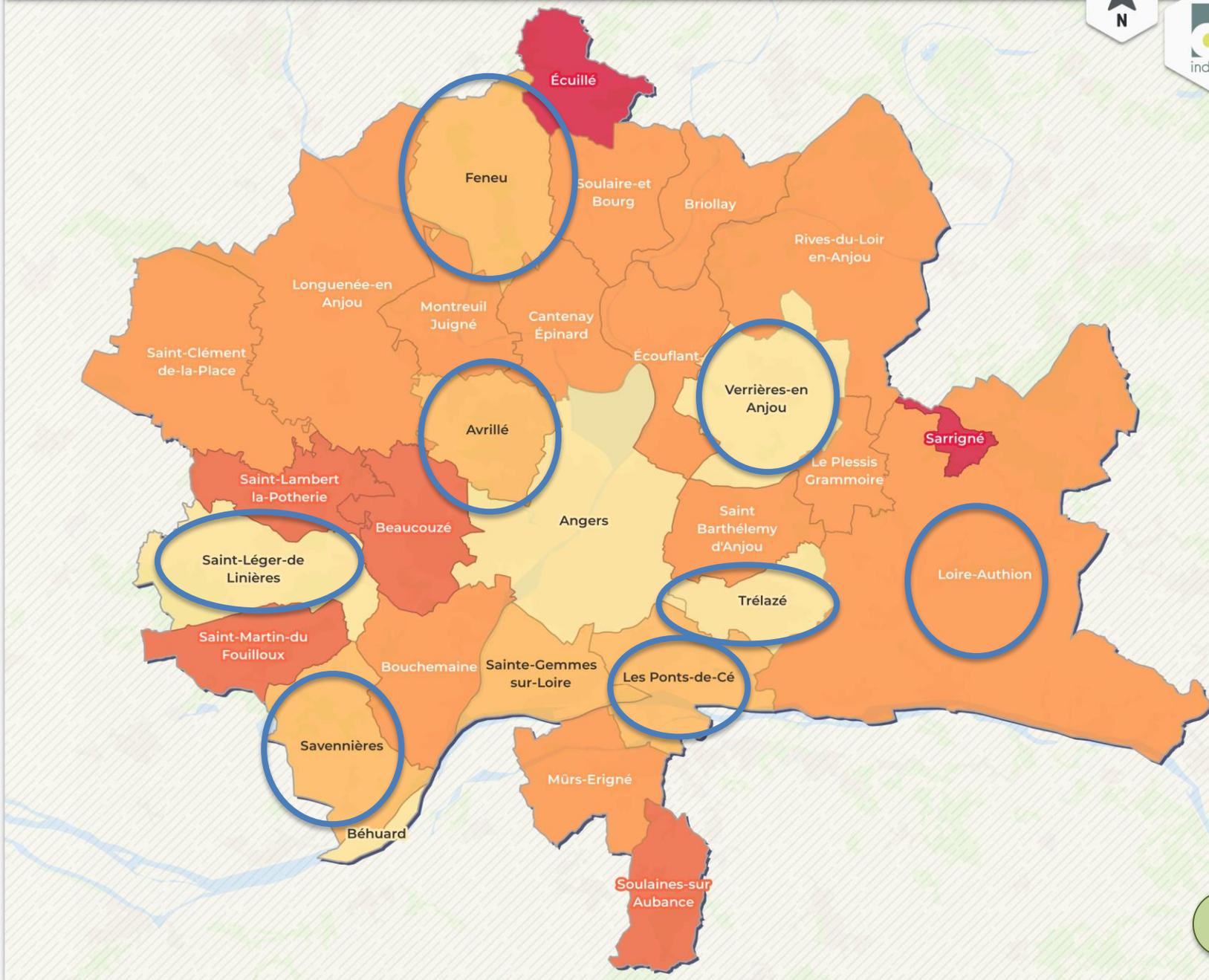
Distribution
spécifique



5 km

Sources : Inddigo, Angers Loire
Métropole, © Les Contributeurs
d'OSM, Eurostats

Réalisation :
Corentin Boison
Inddigo - Mai 2023



5. PLAN D'ACTION ET DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

ANGERS

compostage individuel



compostage sur l'espace privé



borne de collecte



280 bornes au total

compostage sur l'espace public



37 sites au total

De suite

1. Pour le compostage individuel : dispositif habituel (Centre Technique Environnement Déchets + relais mairie) + distribution spécifique sur certaines communes qui ont une dotation à renforcer + livraison pour les nouvelles constructions (avec les bacs roulants)

Collectif sur l'espace privé (hors zone de collecte) : en lien avec les bailleurs/syndics. Poursuite de l'accompagnement Labelverte

Dès que possible

2. Temps de préparation lié aux marchés (acquisition de matériel, prestation de collecte et traitement, prestation de nettoyage des bornes, sensibilisation, ...)

Collecte / Compostage sur l'espace public : réunions avec les directions de la Ville d'Angers courant 2024 avec proposition de déploiement selon quartier

6. ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION Communication

1. Métropole / journal des communes

2. Bailleurs/syndics

- Rencontre en mars-avril 2024

3. Réunions publiques

4. Agence de communication

- Attribution du marché de prestation en avril 2024

Sans jardin, le compost est dans la rue

L'Agglomération a disposé des bacs de collecte de déchets alimentaires, quartier La-Fayette et autour de la place du Lycée, pour inciter les Angevins à valoriser leurs biodéchets.



Au 1^{er} janvier 2024, quelle pratique en fonction de votre type et lieu de résidence ?

- Zone pavillonnaire : quelle que soit la commune, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un composteur individuel
- Zone dense de première couronne et ville d'Angers : déploiement progressif de bornes de collecte ou de composteurs partagés
- Zone d'habitat collectif avec espaces verts (hors zone dense) : vous pouvez bénéficier gratuitement de composteurs partagés avec un accompagnement dédié

La mise à disposition des composteurs individuels et partagés pourra faire l'objet d'animation spécifique dans vos communes ou quartiers.

Le déploiement des autres solutions sera accompagné d'une communication par commune ou quartier (réunion publique, distribution de **biosépos**...).

Tri des biodéchets : ça démarre

Les habitants des quartiers La Fayette et place du Lycée sont les premiers à expérimenter le tri des déchets de cuisine en ville. Des bornes de collecte sont installées depuis hier dans la rue.



Trier ses biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024

ICI DÉPÔSER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

DÉCHETS BIEN TRIÉS / DÉCHETS VALORISÉS

À ne pas manquer!
Compostage, quelles solutions adaptées?

Changement de fréquence de collecte des ordures ménagères

MISE EN PLACE DE BORNES DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS VOS QUARTIERS

POURQUOI TRIER ?

DÉCHETS BIEN TRIÉS / DÉCHETS VALORISÉS

ICI DÉPÔSER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

DÉCHETS BIEN TRIÉS / DÉCHETS VALORISÉS

DÉCHETS BIEN TRIÉS / DÉCHETS VALORISÉS

À ne pas manquer!
Compostage, quelles solutions adaptées?

Changement de fréquence de collecte des ordures ménagères



6. ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION

Accompagnement technique des composteurs collectifs sur l'espace privé (> 10 log) & composteurs sur l'espace public

Démarrage du site (0 à 18 mois)	Communication en porte à porte sur les immeubles
	Aide à l'installation des sites
	1 visite/mois pendant 6 mois – 1 visite tous les 2 mois pendant 12 mois
	1 distribution de compost
	Approvisionnement en broyat
Suivi du site (au-delà de 18 mois)	1 à 2 visites par an
	Approvisionnement en broyat
	Visites exceptionnelles si besoin
Formation des référents	½ journées de formation pour 2 référents par site
Animation	Animation du réseau de référents de site: 4 par an
	Événement annuel : 1 par an
	Animation communauté sur Facebook au quotidien

+ Sensibilisation et information « personnalisée » des gestionnaires (syndics, bailleurs) par les services d'Angers Loire Métropole

TOUS AU COMPOST !

CONTACT HABITANTS

Composteur individuel, lombricomposteur
Composteur partagé en pied d'immeuble

> En ligne sur le site d'Angers Loire Métropole

> **INFO DÉCHETS** 02 41 05 54 00

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(standard fermé le vendredi après-midi)

> dechets@angersloiremetropole.fr



CONTACT COMMUNES

Projet de composteur de quartier,
Projet collecte des déchets alimentaires

Myriam LARUE
Responsable Prévention des déchets
myriam.larue@angersloiremetropole.fr
02 41 05 54 32

Manon CHEVALIER
Technicienne Biodéchets
manon.chevalier@angersloiremetropole.fr
02 41 05 54 38